

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTN° 261 (2^{ème} rect.)

présenté par

M. Lazaro, M. Remiller, M. Biancheri, M. Marcon, M. Christ,
M. Couve, M. Decool, M. Cinieri, M. Chossy, M. Fasquelle,
M. Luca, M. Fromion, M. Guilloteau et Mme Louis-Carabin

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 26, insérer l'alinéa suivant :

« En conséquence, les gestionnaires ainsi que les personnels des services concernés reçoivent une formation spécifique relative à la nutrition, notamment pour l'agriculture biologique. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Grenelle de l'environnement a prévu d'inclure 20% de produits biologiques dans la composition des repas en restauration collective. Une telle évolution doit nécessairement être accompagnée de la formation des gestionnaires et personnels, tels que les diététiciens, chefs etc.